

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°95-2017 – RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, présente le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe les obligations en matière de communication et que les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

La présentation de ce rapport au Conseil Communautaire doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi que dans chaque mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2016.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui était de 32 543 habitants en 2016. La population INSEE (26 992 habitants en 2016) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et Eco-Emballages.

En 2016, 5 629 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 2,39 % par rapport à 2015 (+ 131 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est 173 kg/hab/an (pop DGF) et de 209 kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables collectés a été de 3 044 tonnes, soit une diminution de 1,48% par rapport à 2015 (- 46 tonnes) due à l'arrêt de la collecte en porte à porte des cartons des professionnels :

- 715,48 tonnes d'emballages légers (0,11%),
- 1 666,22 tonnes de verres (+ 2,19%),
- 662,34 tonnes de papiers (-2,95%),

122 600 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 10 570 tonnes en diminution de 12,25% par rapport à 2015 (- 1 475 tonnes), principalement ;

- 3 813 tonnes de déchets verts (- 27,51%),
- 2 202 tonnes de gravats (- 11,83%),
- 2 116 tonnes de tout-venant (- 5,95%),
- 959 tonnes de bois (+ 7,53%),
- 577 tonnes de ferrailles (+ 35,48%),

Par ailleurs, diverses collectes hors équipements de la Communautés de communes ont été réalisées pour un total de 190 tonnes, en diminution de 1,27% par rapport à 2015 (- 2,44 tonnes) :

- 160,02 tonnes de textiles linges chaussures (+12,88%).
- 17,38 tonnes d'amiantes (- 48,58%),
- 5,76 tonnes de ferrailles (- 41,34%),
- 6,68 tonnes de coquillages (- 3,24%),

Le tonnage total collecté sur le territoire de la Communauté de Communes a été de 19 433 tonnes, en diminution de 4,68% par rapport à 2015 (- 1 392 tonnes).

#### **Bilan financier** (Compte administratif 2016 du Budget Principal - service déchets)

SERVICE DECHETS Compte Administratif 2016	Dépenses	Recettes	SOLDE
<b>Fonctionnement</b>			
Frais de structure et prévention	329 958 €	109 798 €	-220 160 €
Ordures ménagères	2 249 756 €	119 369 €	-2 130 387 €
Tri sélectif	619 563 €	642 645 €	23 082 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	902 719 €	118 039 €	-784 680 €
<b>TOTAL Fonctionnement 2016</b>	<b>4 101 996 €</b>	<b>989 851 €</b>	<b>-3 112 145 €</b>
<b>Investissement</b>			
Frais de structure et prévention	766 379 €	62 582 €	-703 797 €
Ordures ménagères	156 574 €	156 314 €	-260 €
Tri sélectif	14 568 €	55 036 €	40 468 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	79 257 €	12 014 €	-67 243 €
<b>Total Investissement 2016</b>	<b>1 016 778 €</b>	<b>285 946 €</b>	<b>-730 832 €</b>
<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>38 955 €</b>	<b>636 100 €</b>	<b>597 145 €</b>
<b>SOLDE GENERAL 2016</b>			
<i>Avant financement du service</i>	5 157 729 €	1 911 897 €	-3 245 832 €
<b>FINANCEMENT 2016</b>			
TEOM (usagers particuliers)		2 746 024 €	2 746 024 €
REOM Spéciales (usagers professionnels et communes)		430 125 €	430 125 €
<b>TOTAL FINANCEMENT 2016</b>	<b>0 €</b>	<b>3 176 149 €</b>	<b>3 176 149 €</b>
<b>BILAN 2016 SERVICE DECHETS</b>	<b>5 157 729 €</b>	<b>5 088 046 €</b>	<b>-69 683 €</b>

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et les communes.

Détail Financement 2016 du service Déchets	2016	%
<b>Particuliers TEOM</b>	<b>2 746 024 €</b>	<b>86,46</b>
<i>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>		
<b>Professionnels REOM</b>	<b>430 125 €</b>	<b>13,54</b>
<i>Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>		
<i>redevances spéciales professionnels</i>	245 398 €	7,73
<i>redevances spéciales campings</i>	88 238 €	2,78
<i>redevances spéciales services municipaux</i>	96 489 €	3,04
<b>TOTAL Financement</b>	<b>3 176 149 €</b>	<b>100,00</b>

Le bilan de l'exercice 2016 présente un déficit de 69 683 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 03/10/17  
Le Président,

